

DIPLÔME

Attendu que le Conseil de l'Ordre des Médecins atteste que

Monsieur Maurice Delorme

a terminé le dernier cycle d'enseignement de sa spécialité

Nous, Henri Ponsart,

Par décision du Conseil et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de Docteur en Médecine à compter du 1^{er} janvier 1975 avec les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent.

En foi de quoi, Nous signons ce document muni du Grand Sceau de l'Ordre, ainsi que la signature du doyen.

Fait à Paris,

Henri Ponsart

(coller ici le sceau)